

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01875

Numéro SIREN : 392 496 980

Nom ou dénomination : 3D CONCEPT ERGONOMIE

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt 10700

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).



N°15949*03

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3D CONCEPT ERGONOMIE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>ROUTE DE LA VIEILLE FERME 33650 MARTILLAC</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>3 9 2 4 9 6 9 8 0 0 0 3 9</u>			Néant ☐ *
			Exercice N clos le, 30/09/2021
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	
		CX	481 339
		AF	48 761
		AH	
		AJ	
		AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	
		AP	
		AR	6 383
		AT	388 470
		AV	2 800
		AX	
		CS	
		CU	140 300
		BB	
		BD	22
		BF	
		BH	17 052
TOTAL (II)		BJ	1 085 126
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	
		BN	
		BP	
		BR	
		BT	303 665
	CRÉANCES	BV	3 244
		BX	867 800
		BZ	196 815
		CB	
		CD	
DIVERS	CF	30 629	
	CG		
	CH	23 532	
	CJ	1 425 685	
	CW		
	CM		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 510 811
		1A	265 916
			2 244 895
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3D CONCEPT ERGONOMIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 525	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	100 659	
	Report à nouveau			DH	80 707	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-89 046	
	Subventions d'investissement			DJ	29 193	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	143 037	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	573 948	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	454 181	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 810	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	831 865	
	Dettes fiscales et sociales			DY	236 025	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 029	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 101 858		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 244 895		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 639 624	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	14 451	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3D CONCEPT ERGONOMIE

SAS au capital de 20 000 euros, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 392 496 980, dont le siège social est situé : 9 CHE DE LA VIEILLE FERME, ZA LES GRANGES II, 33650 MARTILLAC

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 MARS 2022

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 364,00 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels font ressortir une perte de 89 046,49 euros.

En outre, la société comptabilise 80 706,68 euros, inscrits au crédit du compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée générale décide d'affecter les sommes susvisées comptabilisées au crédit du compte « Report à nouveau », ainsi que la perte enregistrée à la clôture de l'exercice sur le compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée. Le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 92 319,31 euros.

En outre, l'Assemblée générale décide d'affecter la somme de 474,75 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 91 844,56 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial de la Présidente, à savoir :

Conventions poursuivies

1. Compte courant d'associé

Solde au 30 septembre 2021 : 148 438,25 euros

Compte non rémunéré

Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : société MA.LO.MA, représentée

par Madame Pauline OUDOT
Cette convention porte ainsi sur 60,00 % des droits de vote

2. Compte courant d'associé

Solde au 30 septembre 2021 : 180 000,00 euros

Compte non rémunéré

Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : société AZERGO, représentée par Monsieur Nicolas PFENNIG

Cette convention porte ainsi sur 40,00 % des droits de vote

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie l'absence de rémunération versée à la Présidente pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

3D CONCEPT ERGONOMIE

SAS au capital de 20 000 euros, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 392 496 980,
dont le siège social est situé : 9 CHE DE LA VIEILLE FERME, ZA LES GRANGES II, 33650 MARTILLAC

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 25 MARS 2022

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels font ressortir une perte de 89 046,49 euros.

En outre, la société comptabilise 80 706,68 euros, inscrits au crédit du compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée générale décide d'affecter les sommes susvisées comptabilisées au crédit du compte « Report à nouveau », ainsi que la perte enregistrée à la clôture de l'exercice sur le compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée. Le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 92 319,31 euros.

En outre, l'Assemblée générale décide d'affecter la somme de 474,75 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » présentera alors un solde créditeur de 91 844,56 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

VOTE

Pour 1000 voix Contre voix Abstention voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

Certifié conforme

Le Président de séance et la Présidente

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop.